

COMMUNE DE VICH - RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES relatif au Préavis Municipal N° 10/2023-2024, concernant le rapport sur les comptes 2023 et décharge de la gestion pour l'année 2023

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

La Commission des Finances s'est réunie afin d'examiner le préavis municipal mentionné ci-dessus. Elle a rencontré la Municipalité pour en discuter le 5 juin. Nous remercions la Municipalité pour sa disponibilité, les réponses apportées à nos questions et les explications fournies.

Dans son rapport, la Municipalité indique que le résultat de l'année 2023 est considéré comme réjouissant. 2023 se termine en effet sur un excédent de 23'900 CHF et un ratio de capacité d'autofinancement de 6.5%. Même si le préavis est considéré comme positif, la COFIN voit dans ce résultat un exercice simplement équilibré.

En comparaison, la Municipalité a estimé que les résultats de 2022 étaient faibles et couvraient « ses charges avec ses revenus, sans [pouvoir] faire de réserves », ce qui correspond tout à fait à ce qui s'est produit en 2023.

Il faut par ailleurs noter que des amortissements supplémentaires particulièrement conséquents ont été décidés en 2023. Ce sont ainsi plus de 717'000 CHF qui ont été amortis de manière volontaire, soit 3 fois plus qu'en 2022.

Ces amortissements ont été faits de manière anticipée avec le but de liquider ce qui restait sur certains anciens préavis (crédit d'étude des Pralies, routes, véhicule de voirie) mais aussi de répondre d'ores et déjà aux exigences de la norme comptable MCH2. Cette harmonisation a été aussi faite en vue des projets à venir, par exemple celui concernant le bâtiment des Tilleuls.

Pour notre part, nous saluons le fait qu'un bénéfice ait été obtenu, nonobstant les événements qui ont marqué l'année 2023. Il peut ainsi être considéré comme étant dans la tendance des exercices des années précédentes, qui fluctue quelque peu, mais reste tout de même toujours dans le même ordre de grandeur:

2019 : 80 KCHF

2020 : 74 KCHF

2021 : - 40 KCHF

2022 : 272 KCHF

2023 : 23 KCHF

Nous notons donc que notre taux d'imposition de 63% est adapté aux conditions actuelles de fonctionnement de notre Commune. Nous constatons aussi que les liquidités sur les comptes courants sont à la baisse ces dernières années, passant de 4.0 MCHF en 2021 à 2.2 MCHF en 2023. Nous pourrions cependant continuer à être appelés à utiliser en partie de ces liquidités pour couvrir partiellement des investissements futurs.

En lien avec ces investissements à venir et en prenant en compte le ratio de capacité d'autofinancement actuelle de 6.5% ainsi que l'absence de dettes, la Municipalité n'envisage pas une augmentation du point d'impôt dans l'immédiat.

Néanmoins, la Municipalité nous a indiqué que l'on pourrait s'attendre à des augmentations probables de certaines taxes (EU, EC, etc.) liées à la rénovation de la STEP ainsi qu'à la SAPAN, entre autres.

Même si la Commission des Finances est bien consciente que les activités liées à la future rénovation de la Maison des Tilleuls et son impact financier n'ont joué qu'un rôle mineur durant l'année 2023, elle souhaite malgré tout attirer l'attention des Conseillères et Conseillers sur l'ampleur de ce projet et ses conséquences financières futures.

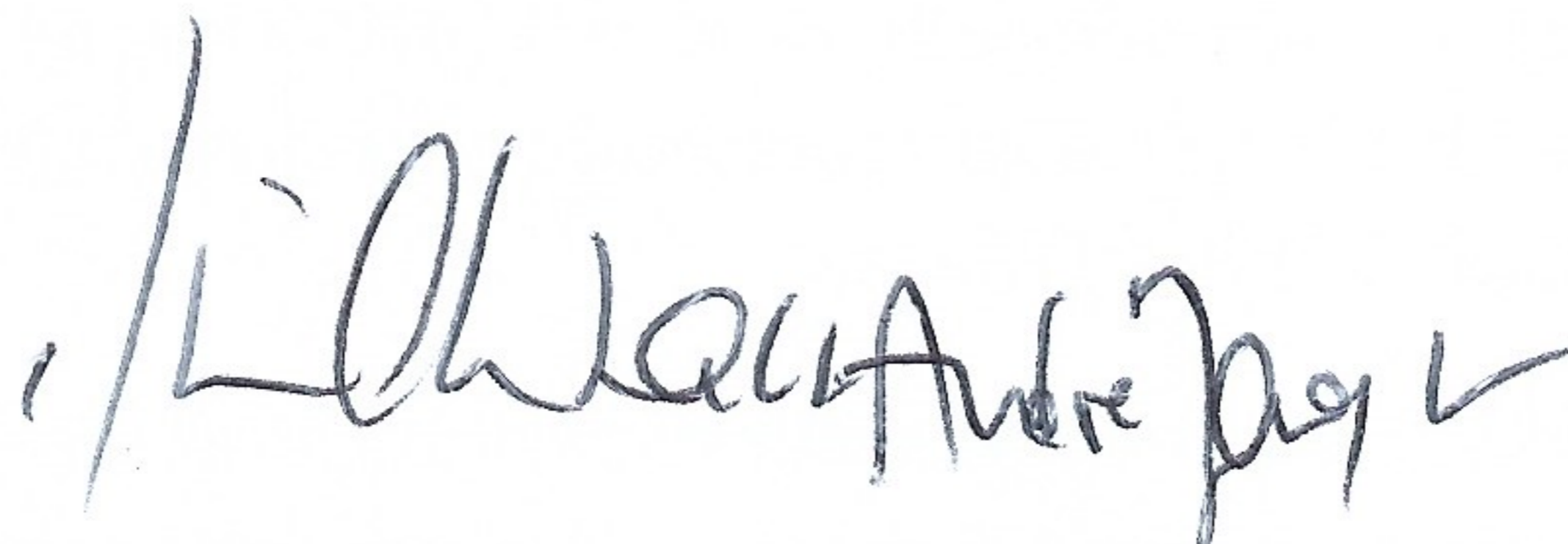
En résumé : les finances de la Commune sont aujourd'hui à l'équilibre mais nous ne pourrions pas nous permettre des investissements majeurs dans le futur sans emprunt. Nous recommandons au Conseil de faire preuve d'une très grande prudence vis-à-vis des dépenses à venir et d'éventuellement adapter le plan d'investissement et/ou revoir, dans le futur, le taux d'imposition communal à la hausse si besoin.

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances recommande au Conseil Communal d'accepter le préavis N°10/2023-2024, et de donner décharge à la Municipalité pour l'exercice 2023.

Pour la Commission des Finances,



Mark Tritten



Marcel Biedermann

André Jaquet



Michel Peiris



Marcel Miesen

Vich, le 12 juin 2024